

RÉFÉRENTIEL QEB LOGEMENT

ANNEXE A : Synthèse des aides en Région Rhône-Alpes

Les formations et aides « amont » pour le logement social neuf

(Tableau simplifié et non exhaustif, non contractuel)

Type d'aide	ADEME	REGION
Aides à la décision : étude d'optimisation énergétique pour les opérations de moins de 12 logements, sur un niveau mini énergétique BBC	50 % du coût de l'étude, plafonnée à 6 000 euros, selon le respect du cahier des charges de l'ADEME	-
Appui technique « amont »	Espace Information Energie (EIE) : accompagnement technique sur l'URE, les énergies renouvelables.... dans la limite des services apportées par les EIE dans le cadre des missions d'accompagnement subventionnées par la Région et l'ADEME.	
Assistance à Maîtrise d'ouvrage QEB	70 % des coûts AMO QEB : 35% ADEME, 35% REGION, selon le respect du cahier des charges	
Formation courte pour les chargés d'opération	Dispensée via l'ARRA HLM	
Formation longue (à destination prioritaire de la maîtrise d'œuvre, mais pouvant intégrer des maîtres d'ouvrage)	Formation Ordre des Architectes / ADEME « 20 jours » Se renseigner auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.	

Les aides aux travaux

Type d'aide	ADEME	REGION
Investissements au titre du référentiel QEB 2009, hors EnR	A partir du niveau BC : 35 €/m ² SU, plafonnée à 100 k€ par opération, et selon la délibération du CA et de ses dérogations, et du contrat pluri-annuelle 2007-2013 d'application du CPER	TP et BC : 35 €/m ² SU
Solaire thermique	* Surface < 25 m ² utile, aides dans le cadre du CPER, 40% des coûts éligibles plafonnée à 1,75 €/kWh, aide plafonnée à 0,64€/kWh. * Surface > 25 m ² utile, aides du Fonds Chaleur ou FEDER <u>Pour les critères d'éligibilité, se renseigner auprès de l'ADEME</u>	Appel à projet : 20% du montant HT des dépenses (plafond : 0.5 €/kwh) Plafond d'aide : 50 000 €
Bois Energie – Réseaux de chaleur	* TEP sortie chaudière < 100 TEP, aides dans le cadre du CPER, taux maximum de 25% des dépenses éligibles (surcoûts), bonus en fonction du taux de plaquettes forestières (si > 50%) et du taux d'émissions de poussières (VLE < 50 mg/Nm ³) selon l'analyse économique du projet. * TEP sortie chaudière > 100 TEP, aides dans le cadre du Fonds Chaleur ou FEDER <u>Pour les critères d'éligibilité, se renseigner auprès de l'ADEME</u>	Appel à projet : 20% du montant HT des travaux pour les puissances < 2MW, plafonnés à 0.1 €/kWh bois consommé avec possibilité de bonus Plafond d'aide : 250 000 €
Pompes à Chaleur (sur aquifères ou champs de sonde géothermiques exclusivement)	* P < 50 kW (30 kW pour les PAC à forages verticaux), maximum de 25% des dépenses éligibles (surcoûts), aides de 30% des dépenses éligibles (surcoûts), plafonnée à 75 €/MWh (ou 100 €/MWh si PAC sur sondes) * P > 50 kW (30 kW pour les PAC à forages verticaux), aides dans le cadre du Fonds Chaleur ou FEDER <u>Pour les critères d'éligibilité, se renseigner auprès de l'ADEME</u>	-